



CONDITIONS GENERALES DE VENTE 2019

COMMANDES

Toute commande implique l'adhésion sans réserve aux dispositions ci-dessous ; celles-ci ne sauraient être modifiées et prévaudront, en tout état de cause, sur toutes stipulations contraires pouvant figurer sur les bons de commande des clients, des conditions générales d'achat, ou de tout autre document émanant de lui (ex : conditions particulières de ventes).

Nous n'accusons pas réception des commandes ; celles-ci étant livrées sur stock, les délais ne sont donnés qu'à titre indicatif.

Toute commande doit respecter les unités de conditionnement en vigueur.

Pour éviter tout litige, nous vous recommandons d'adresser vos commandes par écrit (courrier papier ou électronique, EDI, ou télécopie lisible). Toute commande téléphonique doit être confirmée par écrit.

PRIX

Les prix applicables sont ceux en vigueur au jour de la commande toutefois, CQFD s'engage à facturer les marchandises commandées aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande. Les prix sont exprimés hors taxes, emballage standard compris.

Les prix sont révisables à tout moment et sans préavis, notamment pour tenir compte des fluctuations du coût des Matières Premières et de l'évolution de la technique ou de taxe indépendante de notre volonté, que nous devrions supporter après la date d'application du tarif en vigueur.

Nos prix sont : Franco de port France métropolitaine (y compris îles et Corse) pour toute commande d'au moins 350 € net HT ou départ usine pour les autres ventes (par franco on entend toutes commandes livrables en une seule fois et en un point).

Pour toute commande d'un montant inférieur au franco sus-défini, l'intégralité des frais de transport -stipulés en pied de facture- sera à la charge du client.

Le montant minimum de commande est de 200 € net HT. Une modification unilatérale de nos PCB -en lien avec notre tarification générale de vente- pourrait entraîner une évolution tarifaire. Une remise de 40% est appliquée systématiquement sur notre tarification générale brute. Des remises qualitatives, promotionnelles et quantitatives ainsi que des ristournes différées peuvent être appliquées sur les prix en contrepartie notamment de volume d'achat ou d'assortiment, de conditions de stockage, de transport ou d'opérations ponctuelles accompagnées d'un effort commercial particulier.

Les éventuelles remises conditionnelles ne deviendront inconditionnelles que si le client est à jour du paiement de l'intégralité de ses échéances à la fin de l'exercice concerné.

PAIEMENT

Nos marchandises sont payables à 45 jours fin de mois date d'émission de la facture (sauf conventions particulières ou dispositions législatives/impératives contraires). Pas de taux d'escompte pour paiement anticipé. Les factures sont toujours payables à notre siège social.

Les dates de paiement convenues sont impératives. Dans le cas d'une livraison partielle, l'acheteur devra effectuer le règlement des marchandises effectivement livrées et ne pourra en aucun cas reporter ce règlement à la date de livraison du solde de la commande.

Le paiement à la commande pourra être exigé notamment pour une première livraison ou en d'autres cas spécifiques tenant aux risques présentés par l'acheteur.

A défaut de paiement aux dates fixées, des pénalités égales à trois fois le taux de l'intérêt légal en vigueur à la date de la commande seront appliquées à compter du 1er jour de l'échéance jusqu'au jour du paiement effectif. Ces pénalités ne seront payables qu'à réception de l'avis vous informant que nous les avons portées à votre débit.

En plus, tout retard de paiement donnera lieu, si bon nous semble, et dès le premier jour de retard, à l'application d'une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40€ et lorsque les frais de recouvrement exposés seront supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, à une indemnisation complémentaire, sur justification.

En cas de non règlement de l'une quelconque de nos factures, tout règlement ultérieur quelle qu'en soit la cause sera imputé immédiatement et par priorité à l'extinction de la plus ancienne des dettes.

Les traites ou LCR que nous adressons à l'acceptation doivent être retournées dans un délai de 8 jours. En cas de recouvrement contentieux, les frais et honoraires seront à la charge du débiteur. Les frais de seconde présentation et les frais annexes éventuels sont à la charge du client.

Le non-paiement d'une échéance entraîne automatiquement l'exigibilité de la totalité de la créance ainsi que la possibilité de suspension des livraisons en cours. Par ailleurs, en cas de non règlement d'une facture à échéance convenue, les sommes restant dues au titre d'autres factures deviendront immédiatement et de plein droit exigibles sans qu'il soit besoin de formalité. Aucune réclamation sur la qualité d'une fourniture n'est suspensive du paiement de celle-ci.

Les éventuelles marchandises gratuites sont liées au paiement intégral de toutes nos factures.

RESERVE DE PROPRIETE

Les marchandises sont vendues avec réserve de propriété. Elles demeurent notre propriété jusqu'au paiement intégral. Ces exigences sont remplies uniquement lors de l'encaissement.

Le revendeur devra assurer le stockage dans ses propres locaux et prendre toutes mesures utiles pour la conservation du droit de propriété de CQFD. Dès la livraison selon l'incoterm convenu, l'ensemble des risques et responsabilités passent à la charge du client tant en ce qui concerne les pertes ou dommages subis par les marchandises que les pertes ou les dommages causés par ces marchandises. Le client s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques de perte, vol ou destruction des produits. Si le client est en retard de paiement, CQFD peut exiger le retrait de sa marchandise en application de la clause de réserve de propriété et la faire enlever par des personnes autorisées. Les frais ainsi occasionnés sont à la charge du client. La reprise ou la saisie de la marchandise sous réserve de propriété par CQFD ne vaut pas résiliation du contrat et CQFD conservera les paiements déjà reçus. Par ailleurs CQFD pourra choisir de poursuivre le paiement des factures.

LIVRAISONS

Dans la limite de l'encours autorisé, les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et leur dépassement éventuel ne peuvent donner lieu à dommages-intérêts, à retenue ni à annulation des commandes en cours et ne donnent pas droit à l'acheteur d'annuler la vente ou de refuser la marchandise. Nos marchandises, expédiées franco ou non, voyagent aux risques et périls du destinataire. En cas de litige lors de la livraison par un transporteur, il appartient au destinataire :

- de noter sur le récépissé de la livraison du transporteur le litige constaté de manière précise et non pas "sous réserve de déballage".
 - de confirmer au transporteur, dans les trois jours ouvrables suivant la livraison, les réserves appropriées par courrier recommandé avec accusé de réception.
- Si les conditions ci-dessus ne sont pas remplies, aucune réclamation ne sera acceptée.

RECLAMATIONS Toute réclamation concernant nos marchandises doit être signalée sous 5 jours maximum à compter de la date de réception de la livraison.

RETOURS DE PRODUITS

Aucun retour n'est accepté sans notre accord préalable écrit. Tout produit retourné, en l'absence d'accord, restera à la disposition du client, sera stocké à ses frais et ne donnera pas lieu à l'établissement d'un avoir. A réception de notre accord écrit, les marchandises devront nous être retournées en parfait état, correctement emballées, et en port payé par le client. Les produits supprimés de notre tarif ou défectueux ne pourront être pris en compte pour la valorisation de l'avoir. Les avoirs établis d'après la valeur facturée, seront minorés de 30% pour frais de nettoyage, dés étiquetage et remise en stock.

GARANTIE

Notre responsabilité se limite au remplacement pur et simple ou à la remise en état de la marchandise reconnue défectueuse par nos services sous réserve qu'elle ait fait l'objet d'un usage normal dans les conditions d'emploi pour lesquelles elle est prévue. Aucuns dommages-intérêts ne peuvent être réclamés pour quelque cause que ce soit.

FORCE MAJEURE

Notre société n'est pas responsable si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de nos obligations découle notamment de cas d'incendie, inondations, interruption de la fourniture d'énergie, de matières premières ou de pièces détachées, de grèves totales ou partielles (y compris les grèves internes) de toute nature entravant la bonne marche de la société, telles que les grèves des transports, des services postaux, d'accidents de toute nature entraînant l'arrêt de tout ou partie des lieux de production ...La survenance d'un cas de force majeure a pour effet de suspendre l'exécution des obligations contractuelles de notre société.

JURIDICTION

En cas de litige, seul le tribunal de commerce de Lyon a compétence même en cas d'appel en garantie ou s'il y a pluralité de défendeurs, et quels que soient le mode et les modalités de paiement. Notre société conserve cependant la faculté de saisir le tribunal compétent du domicile du défendeur.

LOI APPLICABLE La loi française est seule applicable.

PRESENTOIRS Lorsque nous mettons des présents à la disposition de nos clients, ils restent notre propriété. Toutefois, le client en a la garde et est le seul responsable de leur bon entretien ainsi que de tous dommages causés ou subis aux biens ou aux tiers impliquant ces présents. Sans notre accord écrit et sous peine d'être retirés, ils ne peuvent servir à la présentation d'autres produits que ceux provenant de notre société. La mise à disposition des présents intervient généralement après réception par CQFD d'un engagement de partenariat.